

# **AVIS**

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive  
est convoqué pour une séance ordinaire le lundi 2 septembre 2019, à 20h00**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**
- 3. Rapports des commissions**
  - Conjointe Sports et Ad hoc Stade de la Californie du 3 juillet 2019 ;
  - Conjointe Bâtiments et logement et Finances du 26 août 2019.
- 4. Projets de délibérations**
  - 19-20** Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 101'400 F, destinés à l'aménagement des locaux du service social, sis route d'Hermance 111, ainsi qu'à divers travaux d'aménagements intérieurs de la crypte de Vézenaz, sise chemin des Rayes 12.
  - 19-21** Proposition de restitution à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de la cédule hypothécaire de 11'000'000 F, émise le 20 janvier 2005, grevant en 1er rang et sans concours la parcelle n°8782 en garantie de la commune de Collonge-Bellerive pour les emprunts de la Fondation destinés aux travaux de construction du bâtiment, sis route de Compois 6, propriété de la Fondation.
- 5. Projet de résolution**
  - 19-04** Résolution relative au projet de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) d'acquisition et de financement de l'ensemble résidentiel « Les Crêts de Vézenaz », sise chemin des Rayes 33, parcelles N° 8740 et 7466, de la commune de Collonge-Bellerive.
- 6. Questions au Conseil administratif**
- 7. Communications des membres du Conseil municipal**
- 8. Communications du Conseil administratif**
- 9. Naturalisations à huis-clos**

**Darius Azarpey**  
Président du Conseil municipal

Collonge, le 23 août 2019